

Réformes du financement en SMR: Où en sommes-nous ?

23 novembre 2023

Eric NOEL, Délégué Général FHP SMR

Paris

- 1. Mise en place des réformes au 1^{er} juillet 2023**
- 2. Pour le secteur sous OQN, pas de changement de la facturation jusqu'au 1^{er} janvier 2024**
- 3. La DGOS met en place une régularisation a postériori du dernier semestre 2023...**
- 4. Au 1^{er} janvier 2024: facturation au séjour et facturation du TNJP (réforme du ticket modérateur) + autres modalités de financement**

A partir du 1^{er} janvier 2024...

1. Réforme du TM, en théorie

- Pour facturer TM et FJ → facturation d'un TNJP
- « Tarifs Nationaux », dépendant des modalités de prise en charge (HC/HdJ) et des spécialités (nouvelles DMT)
- Avec coefficient de transition pour lisser les effets-revenus
- Possibilité de factures intermédiaires
- Arrêté et grille tarifaire non connus à ce stade...

2. Réforme du TM, en pratique

- L'arrêté doit être publié → Quand ?
- Les ARS doivent notifier aux établissements leurs TNJP → Quand ?
- Les CPAM doivent intégrer les nouveaux tarifs
- Les complémentaires doivent intégrer les nouveaux tarifs ET pouvoir gérer des flux intermédiaires
- Les éditeurs doivent être prêts
- Nouveaux tarifs après le 1^{er} mars 2024...
Risques de blocage de la facturation...

Réunion le 27 novembre

A partir du 1^{er} janvier 2024...

1. Réforme « AMO », en théorie

- Facturation au séjour (GME-GMT) + MO
- Attente de fin de séjour pour facturer → pas de facturation intermédiaire
- Modulo les séjours de +90 jours
- Pas de clôture « médicale » des séjours à cheval 2023-2024
- Sécurisation 2^{ème} S 2023 → pas de perdants / quid de la GF du 2^{ème} S ?
 - 100 → 90 → 100
 - 90 → 100 → ?
 - GF: 100 / 110 → 90 → 100 ou 110 ?
- Sécurisation 2024 ?
- Régularisation 2^{ème} S 2023 : C4 2024
- C1 2024: notification des compartiments
- Du 1^{er} janvier 2024 → C1 2024: Acomptes mensuels (autres compartiments) → Quelle base ?

A partir du 1^{er} janvier 2024...

1. Réforme « AMO », en **pratique**

- Publication des tarifs nationaux GMT → Quand ?
- Capacité des éditeurs, CPAM à intégrer rapidement la base tarifaire
- Absence de facturation intermédiaire → Impact trésorerie
- Périmètre des sécurisations 2023 et 2024 → Fiches techniques en attente
- Simulations par établissement courant décembre (2022 ajustée sur périmètre 2023)
 - Point de départ de la DotPop → nouvelle ventilation de la dotation « à la main des ARS »
 - ✓ Modulation de la DotPop → CCAR / 2024-2025
 - Utilisation d'une nouvelle échelle tarifaire
- Dotation de transition: 100% / 75% / 50% / 25% / 0% en 2028

Point DGOS: le 5 décembre à notre AG (ouverte aux médecins DIM)
Webinaire à organiser dès que tous les éléments seront connus